



HIGHER EDUCATION & MINISTRY

General Board of Higher Education and Ministry

THE UNITED METHODIST CHURCH

MINISTÈRE DES PASTEURS LOCAUX



La Rév. Debbie Williams

Mike DuBose, UMNS

Autorisés à exercer les ministères de la Parole, des sacrements, de l'ordre et au service

Les pasteurs locaux répondent à l'appel de Dieu en servant une congrégation locale ou un ministère d'extension.

Lorsqu'ils sont nommés, ils accomplissent les fonctions pastorales, notamment prêcher et enseigner ; diriger le culte et la liturgie ; accueillir de nouveaux membres ; administrer les sacrements du baptême et de la sainte communion ; et présider les services de mariage (lorsque la loi de l'État le permet), de funérailles et de confirmation. L'autorité des pasteurs locaux est limitée au cadre de leur nomination. Ils servent en vertu d'une licence pour le ministère pastoral après avoir complété la candidature certifiée, l'école de licence et les exigences de la conférence annuelle. Les pasteurs locaux sont membres du clergé de la conférence annuelle.

Autorisés à organiser la vie de la (des) congrégation(s)

Les pasteurs locaux supervisent le ministère de l'Église afin d'accomplir sa mission de témoignage et de service dans le monde là où ils sont nommés. Ils offrent un soutien et une orientation pastorale, forment les chrétiens à une vie de service, assurent la supervision administrative de la charge pastorale et encadrent les programmes dans le cadre de leur nomination.

Relations des pasteurs locaux

Les pasteurs locaux sont supervisés par un surintendant de district et un évêque. Ils rencontrent régulièrement un mentor du clergé ainsi que le comité de district pour le ministère ordonné (dCOM) afin d'obtenir l'approbation annuelle pour servir. La plupart des pasteurs locaux suivent une formation théologique par le biais du « Course of Study ». Après l'avoir terminé, ils peuvent poursuivre avec le « Advanced Course of Study » en vue d'une adhésion provisoire. En outre, ils participent à la Fraternité des pasteurs locaux et des membres associés pour un soutien continu entre pairs.

Étudiants nommés comme pasteurs locaux

Les étudiants inscrits dans des études préthéologiques ou théologiques dans une université, un collège ou une école de théologie approuvée peuvent être nommés comme pasteurs locaux. Ils peuvent être affectés soit dans la conférence annuelle où leur candidature est enregistrée, soit dans une autre conférence où ils poursuivent leurs études (§ 318.3).

Premières étapes – Pasteur local

- Lire et discuter Le chrétien en tant que ministre avec un membre du clergé ou un mentor de candidature (disponible sur Cokesbury.com)
- Contacter le pasteur de votre église, un ancien ou un diacre, ou le surintendant de district pour s'informer sur le processus de candidature



Le Rév. Daniel Hayes

Mike DuBose, UMNS

- Participer à un groupe de mentorat de candidature ou rencontrer un mentor afin d'étudier Répondre à l'appel : Guide de candidature et de préciser votre appel au ministère

Devenir candidat certifié – Pasteur local (¶310)

- Être membre de l'Église méthodiste unie ou actif dans un ministère méthodiste uni pendant au moins un an
- Suivre le processus de votre conférence annuelle pour devenir candidat certifié
- Compléter toutes les étapes requises selon les ¶310–314 et les directives de la conférence annuelle

Exigences éducatives et qualifications académiques – Pasteur local (¶¶315.2, 319)

- Diplôme d'études secondaires ou équivalent
- École de licence ou achèvement d'au moins un tiers d'un Master of Divinity (M.Div.) dans une institution approuvée
- Course of Study de base : programme obligatoire de formation théologique

- Advanced Course of Study (optionnel) : 32 heures semestrielles d'études théologiques de niveau supérieur, commencées après le programme de base

Étapes continues – Pasteur local

- Renouvellement annuel de la licence pour le ministère pastoral par le comité de district (dCOM), avec l'approbation du Conseil du ministère ordonné (BOM) et de la session du clergé
- Réception d'une nomination de la part de l'évêque
- Possibilité de continuer à servir comme pasteur local après avoir terminé le Course of Study ou de demander l'adhésion comme membre associé
- Les pasteurs locaux ou membres associés peuvent demander l'adhésion provisoire après avoir complété l'Advanced Course of Study et satisfait aux exigences supplémentaires

Le processus de candidature est décrit dans les ¶¶310–314 du **Livre de Discipline**. Le ministère du pasteur local est décrit dans les ¶¶315–320 et ¶340 du **Livre de Discipline**.